

## **NIGER**

République du Niger

CAPITALE : Niamey

SUPERFICIE : 1 287 000 km<sup>2</sup>

POPULATION : 9 389 000 habitants

CHEF DE L'ÉTAT : Ibrahim Baré Maïnassara, assassiné le 9 avril, remplacé par Daouda Mallam Wanké le 11 avril, remplacé à son tour par Mamadou Tandja le 22 décembre

CHEF DU GOUVERNEMENT : Ibrahim Assane Mayaki, remplacé par Hama Amadou le 31 décembre

LANGUE OFFICIELLE : français

PEINE DE MORT : abolie en pratique

## **NIGER**

**Le président Ibrahim Baré Maïnassara a été tué en avril par des membres de sa garde présidentielle. Il s'agissait du second coup d'État militaire en l'espace de trois ans, période au cours de laquelle la situation des droits humains dans le pays s'est dégradée. Des atteintes à la liberté d'association et d'expression ont été signalées. La culture de l'impunité qui a caractérisé le Niger tout au long des années 90 s'est trouvée renforcée par l'adoption en juillet d'une nouvelle Constitution garantissant l'impunité aux responsables de la mort du président Baré et d'autres homicides.**

### **Contexte politique**

Les nouveaux dirigeants ont promis de rendre le pouvoir à des autorités civiles légalement élues à l'issue d'une période de transition de neuf mois, et d'interdire aux militaires de se présenter à des élections. Mamadou Tandja, dirigeant du mouvement national pour la société de développement, a été élu président en novembre.

### **Impunité**

Les nouvelles autorités militaires ont présenté la mort du président Baré comme un « *malheureux accident* », bien que de nombreux témoins oculaires aient affirmé qu'il avait été tué par des membres de la garde présidentielle en présence du major Daouda Mallam Wanké, lequel lui a succédé à la tête de l'État.

Les appels se faisant de plus en plus pressants, sur le plan tant national qu'international, en faveur de l'ouverture d'une information indépendante sur les causes de la mort du président Baré, les autorités ont été obligées de demander à la gendarmerie nationale de procéder à une enquête. Mais, en juillet, la nouvelle Constitution a accordé l'amnistie à toutes les personnes impliquées dans les coups d'État de 1996 et de 1999, avant même que les conclusions de l'enquête ne soient connues, laissant clairement à penser que les autorités ne souhaitaient nullement traduire en justice les meurtriers du président.

En septembre, Amnesty International a publié un témoignage capital concernant le meurtre du président Baré. Réagissant à cette publication, le major Mallam Wanké a déclaré que les militaires avaient eu l'intention, non de tuer, mais d'arrêter le président Baré, qui avait été touché par plusieurs balles alors qu'il tentait de fuir.

### **Harcèlement des opposants**

Les nouvelles autorités militaires ont recouru à des méthodes d'intimidation contre ceux qui exigeaient qu'une enquête soit ouverte sur la mort du président Baré. En mai, plusieurs partisans de ce dernier, qui étaient hostiles à la mesure d'amnistie, ont été placés en résidence surveillée ou se sont vu interdire de quitter Niamey, la capitale.

✓ En juin, Yahaya Tounkara, ex-ministre de la Défense, a été placé en résidence surveillée pendant plusieurs jours après avoir essayé d'enfreindre l'interdiction qui lui était faite de quitter la capitale.

### **Découverte d'un charnier**

En janvier, un charnier contenant 150 corps a été découvert sur l'île de Bouloungoure, sur le lac Tchad (département de Diffa). Il s'agirait de personnes qui, en septembre 1998, avaient été expulsées du Nigéria, où, semble-t-il, elles avaient fui pour échapper à des combats liés à la rébellion tubu. Cette découverte a été annoncée par le Front démocratique révolutionnaire (FDR), un mouvement tubu qui, avant la signature d'un accord de paix en août 1998, se livrait à des actions armées dans le région